



Communiqué de presse

Paris, le 11 octobre 2021

LA SCPI CŒUR DE REGIONS DE SOGENIAL IMMOBILIER, EST MAINTENANT REFERENCEE DANS LE CONTRAT D'ASSURANCE-VIE UNEP EVOLUTION !



SOGENIAL IMMOBILIER a le plaisir d'annoncer que sa SCPI Cœur de Régions est référencée dans le contrat UNEP EVOLUTION. Ce contrat d'assurance-vie associatif à architecture ouverte, est géré par PREPAR-VIE, l'assureur vie de la Bred.

Créée fin 2018, la SCPI Cœur de Régions est une SCPI diversifiée de haut rendement. La stratégie déployée par cette dernière consiste à puiser le potentiel de rendement de nos régions dans les trois typologies principales de l'immobilier d'entreprise : bureaux, locaux d'activités et commerces.

Elle maintient, depuis sa création, un rendement stable au-delà de 6,20 % ainsi qu'une politique dynamique de revalorisation du prix de la part de 1,60 % par an. L'expertise de l'équipe de gestion et la stratégie d'investissement « tailor-made » permettent de maintenir ce cap. La capitalisation a franchi la barre des 50M€ cet été et la dynamique vertueuse ne fait que s'amplifier notamment grâce à des partenaires comme l'UNEP.

Inès Dias, Directrice Générale de SOGENIAL IMMOBILIER : « *Nous sommes très heureux du partenariat avec l'UNEP avec lequel nous partageons des valeurs communes, notamment le développement d'une relation de proximité avec nos partenaires CGPs. C'est également l'occasion de permettre aux CGPs de proposer la SCPI Cœur de Régions au sein du nouveau contrat d'assurance vie UNEP EVOLUTION qui présente des caractéristiques très compétitives.* »

Christian Cacciuttolo, Président de l'UNEP : « *Nous sommes ravis de référencer la SCPI Cœur de Régions dans notre contrat UNEP EVOLUTION. C'est une SCPI régionale diversifiée qui délivre un rendement plus que correct et qui est très appréciée de notre clientèle régionale. De plus, nous avons une approche à la distribution similaire.* »

Pourquoi SOGENIAL IMMOBILIER fait le choix de référencer sa SCPI Cœur de Régions dans un contrat d'assurance vie et particulièrement dans UNEP EVOLUTION ?

La classe d'actifs SCPI est de plus en plus présente dans les allocations des contrats d'assurance vie grâce au couple rendement & risque qu'elle apporte. De très nombreux partenaires CGPs proposent des SCPI dans le cadre de contrats d'assurance vie. Il nous semblait donc judicieux de répondre présent avec un acteur de premier choix qu'est l'UNEP.

Ce partenariat apporte une solution supplémentaire dans le panel des possibilités de souscription auprès de nos partenaires CGPs. Ils sont ainsi en mesure de retrouver la SCPI Cœur de Régions qui, en plus d'apporter une forte valeur ajoutée à leurs allocations ; permet de faire profiter aux épargnants de l'enveloppe fiscale avantageuse de l'assurance vie.

Nous avons choisi l'UNEP parce qu'ils disposent d'une grande expertise en matière d'immobilier indirect. De plus, nous partageons quelques visions communes : accompagner nos partenaires CGPs dans les solutions proposées à leurs clients notamment grâce à une forte proximité et au déploiement d'outils pour leur apporter toujours plus de service. Nous sommes ravis de nos premiers événements communs et une forte synergie se dessine sur le terrain.

Pourquoi loger une SCPI dans un contrat d'assurance-vie ?

Loger une SCPI dans un contrat d'assurance-vie permet d'associer les avantages de l'investissement en SCPI et de l'assurance-vie :

- Pour la SCPI : les performances et la sécurité de la pierre sans les soucis de gestion avec la mutualisation des risques et la diversification en plus,
- Pour l'assurance vie : la garantie de la liquidité par l'assureur, la souplesse du réinvestissement total ou partiel des revenus ou le choix du rachat programmé, la fiscalité privilégiée de l'assurance vie tant sur l'impôt sur le revenu que sur une exonération d'une partie des droits de successions.

Contact Presse :

- Agence FORCE MEDIA - Patricia Ouaki - patricia.ouaki@forcemedia.fr - 06 07 59 60 32
- Sogenial Immobilier - Chris RHAND - cr@sogenial.fr - 06 61 11 68 31

A propos de Sogenial Immobilier : www.sogenial.fr

Depuis 1981, Sogenial Immobilier propose aux investisseurs et aux épargnants ses services de conseil en investissement et de gestion de fonds immobiliers. Fort de plus de 40 ans d'expérience dans l'investissement et l'asset management immobilier, Sogenial Immobilier devient en 2012 une société de Gestion de portefeuille agréée par l'AMF spécialisée dans la Gestion de SCPI et d'OPCI.

Elle gère aujourd'hui : 3 Club Deals : Alpha Centauri, Alpha Aurigae et Alpha Draconis - 7 OPPCI : France Régions Opportunités, France Avenir Patrimoine, France Participation, Naos, Foncière Mulan, Strategic Real Estate Fund et RPCI OPCI, 1 SLP : Premium Hotels Investment - 3 SCPI : Cœur de Ville, Cœur de Régions et Cœur d'Europe.

La stratégie d'investissement présente un risque potentiel de perte en capital, un risque immobilier lié à la variation des marchés et un risque de perte lié à l'absence de garantie de remboursement du capital investi.